

ÉDITO



Michel Puyrazat
Président du Directoire

Un nouvel horizon

Lors du Comité interministériel de la mer qui s'est réuni le 17 novembre 2017, l'État s'est engagé dans la définition d'une nouvelle stratégie portuaire afin de gagner en compétitivité tout en accentuant la transition énergétique.

Le modèle économique des ports sera profondément repensé et révisé par la diversification de l'investissement portuaire, la réforme de la fiscalité, l'introduction plus poussée d'outils numériques, l'évolution des procédures relatives à la domanialité et à la fiscalité, la fluidité de la chaîne logistique et l'élargissement des hinterlands portuaires.

Le Premier ministre a confirmé cette volonté lors des Assises de l'économie de la mer, au Havre, les 21 et 22 novembre 2017. Il a notamment évoqué la nécessité de mettre en place une gouvernance performante et durable. Au-delà des trois principales portes d'entrée portuaires françaises (HAROPA, Marseille, Dunkerque), il souhaite engager rapidement une mission de concertation visant à impliquer plus fortement les collectivités, en particulier les Régions. Ce nouvel élan constitue une opportunité, Port Atlantique La Rochelle et ses partenaires y prendront toute leur part.

Pour conforter le dynamisme de la place portuaire rochelaise et ancrer son évolution dans le développement durable et la transition écologique, il est également indispensable d'anticiper les aménagements nécessaires. C'est tout le sens du projet « Port Horizon 2025 » qui va faire l'objet d'une large concertation au cours du 1^{er} trimestre 2018.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

La transition énergétique créatrice d'activité

La construction du parc éolien d'Aunis situé à une trentaine de kilomètres à l'est de La Rochelle a compté parmi ses intervenants deux entreprises implantées sur le Port où ces éléments d'éoliennes ont été déchargés des navires.



AIS Elec et Lecamus, deux entreprises portuaires parmi les intervenants dans la construction du parc éolien d'Aunis

AIS Elec et Lecamus, deux entreprises basées dans l'enceinte portuaire dont l'activité est à la fois navale et industrielle. La première dans l'électricité, la seconde dans la chaudronnerie et la mécanique générale. Toutes les deux sont récemment intervenues sur le parc éolien d'Aunis actuellement en cours d'achèvement sur les communes de Saint-Jean de Liversay, Ferrières et Saint-Cyr du Doret. Un parc éolien dont les éléments des neuf machines sont arrivés par bateau, manutentionnés par Fast sur le terminal EVA de l'Anse Saint-Marc 2 à Port Atlantique La Rochelle, puis acheminés par la route en convois exceptionnels.

« L'installateur Net-Wind m'a contacté pour lui venir en appui sur le raccordement électrique de trois éoliennes », explique Sébastien Villeneuve, dirigeant d'AIS Elec. « Puis nous avons continué sur les six dernières. Notre intervention a consisté à raccorder entre eux les différents éléments déjà précâblés, depuis le générateur au sommet de l'éolienne jusqu'à la cellule située à sa base qui permet d'injecter l'électricité dans le réseau public ». En quatre

semaines, plus de 10 000 mètres de câbles ont ainsi été posés, mobilisant deux techniciens spécialement habilités pour le travail en hauteur et aussi pour la haute et basse tension. Sollicité dans un second temps par Net-Wind pour des travaux complémentaires de serrage, Sébastien Villeneuve a proposé la prestation à son voisin portuaire Maxime Legendre, à la tête de la société Lecamus. Proposition que ce dernier a rapidement acceptée. « Nous avons d'abord procédé au montage et au contrôle de serrage de nombreux éléments mécano-soudés comme les échelles et les garde-corps avant d'intervenir sur le serrage hydraulique d'éléments plus structurels comme les corps et pâles d'éoliennes », précise-t-il. « Trois de mes salariés ont travaillé sur le site pendant trois semaines dans un environnement confiné proche de celui des navires qu'ils côtoient au quotidien ».

Pour AIS Elec comme pour Lecamus, cette expérience dans l'éolien est une première, concluante s'accordent à dire les deux chefs d'entreprise. Des projets de collaboration du même type sont d'ailleurs en cours avec Net-Wind sur d'autres parcs éoliens en France.

À retenir

25 janvier

Cérémonie des vœux de Port Atlantique La Rochelle et de l'Union Maritime à La Sirène (sur invitation).



10 juin

8^e Journée Port Ouvert. L'événement grand public pour découvrir ou redécouvrir le Port.

14 et 15 juin

5^e édition de la Bourse Maritime Agricole (sur invitation), le temps fort de la filière.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La base sous-marine bientôt dans la lumière



Avec les panneaux photovoltaïques qui équiperont le toit de la base sous-marine, Port Atlantique va conforter sa position de premier port de France en puissance solaire installée. Une fois achevée, cette installation complètera celle réalisée sur sept hangars portuaires et sur la Maison du Port. La solarisation de ces bâtiments représentera une production annuelle globale de plus de 4 GWh, soit la réponse aux besoins en électricité d'une population de 1 400 foyers, comparable à celle du quartier de La Pallice.

« En début d'année, la centrale solaire photovoltaïque de la base sous-marine sera opérationnelle après quatre mois de travaux », assure Julien Koechlin, chargé de projets au sein d'IEL, opérateur producteur d'énergies renouvelables via des installations qu'il développe sur des sites privés. Les 7 580 panneaux solaires déployés sur 1,5 hectare du toit de la base, pour une surface totale de



Solarisation de la base sous-marine : un investissement de 2,5 M€ pour l'opérateur IEL

3,5 hectares, vont permettre la production de 2,3 GWh représentant l'équivalent de la consommation en électricité de 700 foyers. « Cette équivalence, nous l'obtenons à partir des données fournies par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'ADEME, qui considère que la consommation électrique moyenne d'un foyer français est de 3 500 kWh par an hors chauffage ».

Après une brève phase de tests menée avec Enedis (anciennement ERDF), la production solaire de la base sous-marine sera directement injectée dans le réseau public d'électricité. Et un démarrage en hiver n'est pas un frein :

« Les panneaux solaires fonctionnent avec la lumière et non avec la chaleur, ils sont même plus performants avec des températures basses qu'avec des températures trop élevées ».

Construite pour durer, la centrale solaire photovoltaïque de la base sous-marine fait l'objet d'un contrat de 20 ans entre IEL et EDF, contrat qui fixe le prix d'achat de l'énergie. IEL, qui a investi environ 2,5 millions d'euros pour cette installation, reverse en contrepartie un loyer au Port dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire. « Au terme des 20 ans, il nous faudra recontractualiser avec EDF en fonction du prix de l'énergie ».

EXPOSITION

Le développement durable du Port en actions



Exposition à la Maison du Port du 2 au 31 janvier

141 boulevard Emile Delmas à La Rochelle
Du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

ORGANISATION DU PORT

Une nouvelle Direction Marketing & Patrimoine

Fruit de la nouvelle organisation des services de Port Atlantique La Rochelle, la Direction Marketing & Patrimoine est opérationnelle depuis le 2 novembre. A sa tête, Anthony Velot qui a intégré le Port à la même date. Il dirige une équipe de six personnes autour de deux pôles : Marketing-Commercial et Patrimoine.

La Direction Marketing et Patrimoine est née de la fusion entre la Mission Stratégie, Développement, Aménagement et de la Direction de la Relation Clients. Cette fusion vise à optimiser la gestion du patrimoine portuaire et à être au plus près des besoins des clients. Elle s'inscrit dans le cadre plus général d'une adaptation des services de l'autorité portuaire qui a aussi donné lieu à la création de la Direction de la Stratégie et du Développement durable et à l'intégration de la Capitainerie au sein de la Direction des Opérations et de la Logistique. Anthony Velot entend travailler

étroitement avec ces deux autres directions : « Le développement de notre site passe notamment par la lisibilité de son positionnement dans l'offre globale industrialo-portuaire en lien avec une stratégie et des prestations cohérentes », souligne-t-il. Âgé de 38 ans, Anthony Velot est ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État. Il a récemment quitté la Vendée où il était en charge du pilotage de constructions HLM. Une expérience précédée par la gestion domaniale maritime à la DDTM, le conseil en gestion et management et le développement et l'exploitation d'infrastructures routières.



Anthony Velot, directeur Marketing et Patrimoine (au centre), entouré de son équipe

Accompagner la dynamique



Depuis l'Anse Saint-Marc, la voirie portuaire permet désormais le transit de pales d'éoliennes jusqu'à 74 m de long

Avec une infrastructure routière adaptée, Port Atlantique La Rochelle permet désormais le transit de pales d'éoliennes de très grande longueur. Il est le seul sur la façade atlantique en capacité de le faire.

La longueur des pales déchargées sur le terminal Eva de l'Anse Saint-Marc 2 était jusque-là limitée à 62 mètres en raison des contraintes imposées par la voirie existante pour une sortie vers La Repentie. Elles peuvent désormais atteindre 74 mètres. Le Port a réalisé des aménagements pour accompagner le développement en forte augmentation du trafic d'éoliennes terrestres manutentionnées par FAST et transportées ensuite par convois exceptionnels.

« Les travaux ont porté sur l'aménagement de la voirie au niveau de l'entrée du viaduc du Môle d'Escale. À cet

endroit, un tronçon routier de 35 mètres de long pour 7 mètres de large a été créé, permettant la circulation de ces convois exceptionnels depuis l'Anse Saint-Marc et jusqu'à la sortie de La Repentie. Là, un nouveau portail avec un ouvrant de 5,50 mètres adapté à la largeur des convois a été installé », explique Sandrine Petit, adjointe au chef du service Ingénierie à Port Atlantique La Rochelle.

En complément des aménagements réalisés par le Port sur son site, la société de transports AltéAd a été autorisée par la DIRA (Direction Interdépartementale des Routes Atlantique) à aménager le giratoire de La Repentie, extérieur au domaine portuaire, pour permettre aux convois de rejoindre directement la rocade rochelaise. Ces travaux ont été menés avec les clients d'AltéAd producteurs d'éoliennes.



Les actions et l'engagement du Port reconnu



Le 18 octobre, la décision est tombée. La triple certification Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) du Port a été renouvelée, faisant suite à un audit réalisé par Afnor deux semaines plus tôt.

« Pendant quatre jours, les deux auditrices ont passé en revue la totalité de notre système de management qui intègre l'ensemble de nos activités », commente Bernard Plisson, directeur de la Stratégie et du Développement durable. Accueil des navires, création et mise à disposition d'espaces d'activités économiques, activités de dragage, mise à disposition d'un Pôle de Réparation et de Construction Navale, exploitation d'une installation de stockage de matériaux inertes, exploitation ferroviaire, autant de domaines concernés par le renouvellement de cette certification au terme de l'audit réalisé.

L'accueil des navires, l'un des domaines d'activité du Port certifiés QSE



Un audit dont le bilan souligne la progression constante du système de management déployé par le Port. Aucune non-conformité, aucun point sensible n'a été identifié par rapport aux référentiels. « Des pistes de progrès ont bien sûr émergé, mais ce sont dans chaque cas des opportunités nous permettant de continuer à avancer ».

Les aspects liés à la qualité et à l'environnement ont été audités selon la version 2015 des référentiels désormais en vigueur. « La nouvelle version de ces référentiels intègre en particulier la stratégie et la maîtrise des risques au sens le plus large, qu'ils soient industriels, environnementaux ou liés à l'image de l'établissement ». La sécurité et la santé au travail, quant à elles, relèvent toujours du référentiel version 2007 qui détaille la norme OHSAS 18001.

Simultanément à l'audit QSE, Afnor a procédé à une évaluation de l'engagement du Port en termes de responsabilité sociétale (RSE) avec là aussi une progression reconnue. « Il s'agissait de réaliser un point d'étape en la matière, sans cotation particulière, pour mesurer le chemin parcouru. Les résultats sont très positifs ».

PORTS DE COMMERCE

Le CESER au rapport

Mercredi 29 novembre, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) a présenté les conclusions de son rapport sur « Les ports de commerce en Nouvelle-Aquitaine » à La Rochelle, à la Maison du Département. Une présentation qui fait suite à celle organisée deux semaines plus tôt à l'Hôtel de Région de Bordeaux et à Bayonne devant le Conseil portuaire.



Réunion de présentation du rapport, le 29 novembre à la Maison du Département

Le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine avait saisi le CESER sur la question des ports de commerce du territoire régional dans un contexte où les Régions sont dotées de nouvelles compétences en matière de développement économique et de transport. Pour Vincent Nuchy, rapporteur de l'étude, « Il faut saisir l'opportunité que constituent les quatre ports de la façade atlantique pour qu'ils soient une porte ouverte sur le monde et un des éléments clefs

de l'avenir de la Nouvelle-Aquitaine ». Ces ports, qui représentent un trafic annuel de près de 22 millions de tonnes soit 6,2 % du trafic national, ont des statuts différents : La Rochelle et Bordeaux, grands ports maritimes relevant de l'État ; Bayonne, relevant de la Région ; Rochefort/Tonnay-Charente, relevant du Département de la Charente-Maritime.

Vincent Nuchy articule ses conclusions autour de quatre pistes de progrès. Premièrement, le renforcement des complémentarités entre les ports et la recherche de nouveaux créneaux comme les énergies marines renouvelables. Deuxièmement, l'affirmation d'une volonté politique forte pour le développement du fret ferroviaire afin d'améliorer la desserte des grands ports. Troisièmement, la nécessaire intégration d'axes de développement : redéfinition du réseau transeuropéen de transport pour conforter l'hinterland des ports de la façade Sud-Atlantique, optimisation des réserves foncières des ports, déploiement de l'économie circulaire. Quatrièmement, l'engagement accru de la Région au sein des instances de gouvernance des Ports, le renforcement du couple État-Région et de la concertation public-privé, ainsi que la prise en compte des spécificités des ports.

Pour consulter l'intégralité de l'étude : www.ceser-nouvelle-aquitaine.fr/rapport-ports-de-commerce-nouvelle-aquitaine



Une démarche de concertation sur le projet d'aménagement du Port

Port Horizon 2025

Au cours du 1^{er} trimestre 2018, le projet « Port Horizon 2025 » sera présenté au public dans le cadre d'une vaste concertation préalable. Cette concertation sera encadrée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Elle relève d'une démarche volontaire du Port pour informer largement sur les aménagements qu'il doit engager dans les prochaines années. Les avis recueillis lors de la concertation permettront d'enrichir le projet et ses modalités de réalisation.

La plupart des opérations du projet « Horizon 2025 » sont décrites dans le projet stratégique 2014-2019 du Port, qui a fait l'objet d'une approbation de son Conseil de Surveillance. Le projet « Port Horizon 2025 » est constitué de l'adaptation du terminal de Chef de Baie, d'une nouvelle structure d'accostage pour l'Anse Saint-Marc et de l'aménagement de la plateforme de La Repentie, en passant par l'approfondissement nécessaire des accès nautiques du Port.

Le Port a souhaité s'engager dans cette démarche de concertation globale, compte tenu des questionnements environnementaux légitimes que peuvent soulever les aménagements portuaires. La Commission Nationale du Débat Public a nommé un garant, Claude Renou, qui a pour mission de superviser la démarche et de veiller à ce que la concertation permette une large information du public, afin que celui-ci puisse présenter ses observations. Il sera particulièrement attentif à la qualité et à la transparence des informations communiquées par le Port et participera aux échanges en tant qu'observateur. Il apportera un conseil méthodologique et pourra éventuellement intervenir en cas de litige sur le processus de concertation.

Faire de cette concertation une étape de dialogue constructive avec le public

Le projet d'aménagement « Port Horizon 2025 » intègre des enjeux de première importance pour préserver la valeur ajoutée apportée par le Port au territoire. C'est pourquoi Port Atlantique La Rochelle souhaite faire de cette concertation une étape de dialogue essentielle et

constructive avec le public. Elle permettra de réfléchir collectivement aux moyens et méthodes à mettre en œuvre pour réaliser au mieux les futurs aménagements portuaires. Le Port prendra pleinement en compte dans son projet tous les enseignements de cette concertation.

Les futurs aménagements portuaires cohabiteront avec des milieux naturels fragiles, des activités maritimes dynamiques et le quartier résidentiel de La Pallice. Ils devront se déployer dans un cadre réglementaire strict (suivi des études, cadrage des procédures) en association avec les services de l'État et les collectivités locales concernées. Associations environnementales, comités de quartier, experts et professionnels de la mer auront également un rôle essentiel à jouer dans le processus de concertation.

Pendant toute la durée de la concertation, Port Atlantique La Rochelle délivrera une information accessible à tous. Livret de concertation, ressources mises en ligne sur www.larochelle.port.fr, réunion publique et moments d'échanges permettront de mieux comprendre le projet et ses modalités de réalisation, et ainsi de recueillir avis et propositions.

D'ici la fin décembre, le Port adressera à la Commission Nationale du Débat Public la proposition de démarche de la concertation préalable qu'il envisage de mener. Début janvier, le garant la présentera à la Commission Nationale du Débat Public pour validation. La concertation pourrait ainsi débuter en février pour une durée d'un mois et demi. Puis la phase administrative du projet pourra alors s'engager à la fin du premier semestre 2018, avec notamment le lancement de l'enquête publique.

PORT HORIZON 2025

LE MONDE CHANGE, VOTRE PORT S'ADAPTE

ACCÈS PERMANENTS Renouvellement 2018

Les demandes d'accès permanents au Port pour l'année 2018 sont à renouveler sous Milo avant le 31 décembre 2017 (www.milo.larochelle.port.fr).

Le renouvellement des demandes d'accès est uniquement informatique et ne donne pas lieu à une nouvelle délivrance de badge.

Plus d'infos : milo@larochelle.port.fr
Tél. 05 46 42 35 71



L'Escale Atlantique

Port Atlantique La Rochelle
141 boulevard Émile Delmas
BP 70394 - 17001 La Rochelle Cedex 1
Tél. 33 (0)5 46 00 53 60

communication@larochelle.port.fr
www.larochelle.port.fr



Directeur de la Publication : Michel Puyrazat.

Rédaction : Thierry Rambaud.

Crédits Photos : Thierry Rambaud, Julien Chauvet, AIS Elec, Olivier Benoit, Sarah Boursier, Michel Bernard.

ISSN 1252 - 7963

Mise en page : PEUPLADES FR

Impression : Imprimerie Rochelaise.

